



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# DP : EMBOUT

Tel : 33 10 70  
décembre  
2015  
n°75

## DP : des réponses à vos QUESTIONS

**Question CFDT** : suite aux H+ Modulation du 11 et 18 Novembre de 20h19 à 4h40, comment seront organisées les pauses ?

**Réponse Direction** : les horaires seront les mêmes que pour tout le site, à savoir une pause de 21h14 à 21h20 puis les horaires classiques de pause de nuit, soit 23h37-23h47 et 02h10-02h30

**Commentaire CFDT** : sont concernés ligne 802 + personnel habilité aux retouches et fonction d'appui (LOG, MAI, MPO).  
*La CFDT avait demandé 10 minutes de pause ; la direction donne seulement 6 minutes « bon, ce sera toujours ça de pris ! ».*

**Question CFDT** : la direction prévoit-elle de verser un acompte sur l'intéressement de 2015 avant le 15 Décembre ?

**Réponse Direction** : ce sujet sera abordé au niveau du groupe.

**Commentaire CFDT** : *l'an dernier la direction était plus attentive et prévoyante envers les salariés en nous versant un acompte sur l'intéressement ou peut être que l'année dernière la direction était sous influence ?*

« **A voté !!** » ...

**Question CFDT** : comment seront payés les jours chômés après avoir dépassé les -35 heures sur le compteur H+ Modulation ?

**Réponse Direction** : selon le NCS, les heures chômées en dessous de 35 dans le compteur CMOD sont prises en charge au titre du Chômage activité partielle avec un niveau équivalent à 70% du brut, maintenu par une allocation en Net sur le bulletin de Paie.

**Question CFDT** : un salarié qui aura -35 Heures sur son compteur Modulation, que se passera-t-il sur son compteur en janvier 2016 ?

**Réponse Direction** : en 2016 et comme l'an dernier, le NCS prévoit le report de -21h du CMOD 2015, vers le CMOD 2016. Le reliquat de -14h restant après ce report, sera réintégré en Chômage AP (toujours selon modalité décrite dans le NCS)

**Commentaire CFDT** : *les 14 heures ont déjà été payées donc en janvier 30 % des deux jours seront retirés sur la paye, afin d'être rémunéré en chômage soit 70 % du brut. La CFDT demande à la direction d'informer chaque salarié se retrouvant dans cette situation pour expliquer leur rémunération.*

**Question CFDT** : avez-vous reçu du personnel d'autres UR qui ont intégré l'Embout ? Si oui combien et quels secteurs ?

**Réponse Direction** : 3 personnes du Montage en semaine 44 de nuit et 5 personnes du Montage en semaine 46

**Commentaire CFDT** : *la CFDT demande que les salariés, lorsqu'ils seront mutés, aient un entretien avec leurs hiérarchies pour les placer dans la grille SCOP OPUEP flux efficace. Tout en neutralisant les postes de contrôle et retouches car tout le monde le sait ils ne seront pas retoucheurs du jour au lendemain. Pour la CFDT cela ne doit pas bloquer leur évolution.*

**Question CFDT :** le poste de magasinier est trop chargé, nous vous demandons d'échanger avec les magasiniers afin d'améliorer leur situation.

**Réponse Direction :** l'étude de temps a été réalisée pour vérifier la charge de ce poste et n'a pas fait apparaître d'écarts.

**Commentaire CFDT :** *quand l'étude a été faite ? Quelles sont les personnes qui ont effectué cette étude ? Dans quelle situation (effectifs, charge de travail etc.) l'étude a été réalisée ? Les magasiniers de plusieurs tournées ont remonté les problèmes sans avoir eu d'info concernant l'étude donc vous parlez. La direction doit prendre en compte les aléas du travail qui deviennent permanents dans cet atelier (blocage magasin, changement de programme, demande de pièces Ferrage, fiche de panne, écart d'étiquette inventaire etc.). Toutes ces opérations ne peuvent ni être quantifiées ni chronométrées). Madame, Monsieur de la direction souvent les réponses à certains problèmes sont à seulement quelque pas de la bulle de l'open Space...*

**Question CFDT :** sur la grille SCOP, le poste magasinier est-il un poste PRO ?

**Réponse Direction :** les postes de « magasinier lancement » et de « magasinier lancement spécialiste » sont des postes de PRO. Le poste de « opérateur polyvalent UEP magasinier » est un poste d'opérateur

**Commentaire CFDT :** *ils réalisent un travail de Pros tout en étant OPUEP, la direction doit revoir sa copie.*

**Question CFDT :** combien de salariés OPUEP sont habilités à tenir le poste de contrôleur ?

**Réponse Direction :** 24

**Commentaire CFDT :** *FAUX car il y a des salariés qui sont habilités mais qui ne peuvent pas contrôler certaines pièces idem concernant les pièces à retoucher. Le chiffre de 24 contrôleurs est révélateur, encore une fois la direction a calqué sa réponse sur sa paperasserie qui n'a rien à voir avec la réalité du terrain...*

**Question CFDT :** ligne PTV gamme porte AV T9, cela fait plus de 3 semaines que les salariés rencontrent des problèmes qualité (pollution), cela a pour conséquence une désorganisation et l'envoi de plusieurs pièces en retouches. La CFDT vous demande de résoudre cette situation.

**Réponse Direction :** *plusieurs actions sont en cours chez MPO*

**Question CFDT :** combien y a-t-il de pièces en retouches ?

**Réponse Direction :** 5100 au 23/11.

**Commentaire CFDT :** *la direction doit être plus réactive face à ces problèmes qualité qui désorganise le travail du quotidien (caristes conteneurs, contrôleurs stressés, H+ à gogo etc....)*

**INFO :** les grilles SCOP des CI et CI spécialiste et des maintenanciers vont être modifiées. La CFDT demande à la direction d'informer et d'expliquer les changements des nouvelles grilles SCOP le plus rapidement possible.

La CFDT demande à la direction de l'Emboutissage d'améliorer la communication concernant les annonces au CE lors des H+ et H- , les salariés sont perdus entre les H+, la reprise du travail, les dimanches et les samedis à gogo, H+ Individuel et Modulation.

Pour la CFDT, la direction doit s'améliorer au niveau de l'organisation du travail, les horaires spécifiques de l'Embout commencent à peser lourd pour les salariés...